

Toulouse, le 10 octobre 2019

Le Recteur de l'Académie de Toulouse
Chancelier des universités

À

Mesdames et messieurs les Inspecteurs
d'Académie,
Mesdames et messieurs les Directeurs
Académiques des Services de l'Éducation
Nationale
Mesdames et Messieurs les IEN-IO

**Objet : circulaire académique relative à la lutte contre le décrochage et pour la
persévérance scolaire 2019/2020**

Rectorat

Service
Académique
d'Information et
d'Orientation

Nicolas MADIOT
CSAIO

Téléphone
05 36 25 81 74

Adresse mail :
saio-sp@ac-toulouse.fr

75, rue Saint
Roch
CS 87703
31077 Toulouse
Cedex 4

La lutte contre le décrochage scolaire est une des priorités nationales qui nécessite une pleine articulation entre les actions menées au sein et en dehors des établissements. C'est le vecteur de la réduction des inégalités territoriales en matière de décrochage scolaire dans une académie qui a pour autant des indicateurs favorables. Cette articulation s'exerce simultanément sur deux axes pour une plus grande lisibilité et mobilisation des acteurs :

- **Réduire les sorties précoces du système scolaire**
- **Faciliter les retours en formation.**

Issus du groupe de travail académique, ces axes ont pour objectif d'organiser notre action et de donner à chacun des acteurs de la lisibilité selon un processus décliné en 4 temps qui doit se mettre en place au sein de chaque établissement et bassin :

- Repérage et signalement,
- Diagnostic,
- Aiguillage et prescription,
- Prise en charge et recherche de solution.

Réduire les sorties

Pour cette année, la priorité sera apportée dans chaque établissement à la structuration et au fonctionnement du **Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)** correspondant à cette phase « Aiguillage et prescription ». Cet organe essentiel à la mise en œuvre de la politique d'établissement en terme de lutte contre le décrochage, a pour vocation de résoudre les situations individuelles, mais aussi de définir une stratégie globale et pédagogique sur le décrochage. Pour sa bonne mise en œuvre, les phases en amont et en aval du GPDS doivent être structurées. (ressource : Mallette GPDS).

Dans une approche par bassin, chaque IA-DASEN s'assurera de cette mise en œuvre interne qui sera facilitée par l'identification d'un enseignant **réfèrent décrochage scolaire** qui agira en binôme avec le CPE.

Le décrochage étant un phénomène multiforme, il est souhaitable que chaque établissement, après diagnostic, se dote d'un panel d'actions idoines telles que celles proposées sur la [page dédiée du Portail pédagogique de l'académie de Toulouse](#), et que assure la formation des personnels via notamment les Formations d'Initiative Locale.

Au collège :

Le Projet « Développement des Compétences psychosociales chez les collégiens »

Le Projet « Développement des Compétences psychosociales chez les collégiens » a été expérimenté dans 2 collèges de l'académie en 2017-2018 et un 3^{ème} en 2018-2019 : il s'étaye sur un programme d'activités, intitulé « STRONG » (Supportive Tools for Resilient, Opend-minded and Non-violent Grass root work in schools).

Il sera déployé dans 10 nouveaux collèges en 2019-2021, choisis sur la base d'une réponse à un appel à manifestation d'intérêt.

Au lycée

Le Projet « Persévérance » en lycée :

Le Projet « Persévérance » qui concernait déjà 9 lycées de l'académie sera mis en œuvre dans 35 établissements en 2019-2021. S'adressant aux élèves en risque de décrochage, il vise à acculturer les équipes à la prise en charge interne du décrochage grâce à l'expertise d'un coordonnateur MLDS à demeure dans le lycée deux jours dans la semaine et la mise en place d'actions de prévention et d'intervention.

Faciliter les retours

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle a confié aux Régions la compétence en matière de coordination des acteurs via notamment les Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) animées par les directeurs de CIO. Chaque Unité territoriale départementale a entamé un travail de coordination avec les IEN-IO et les Directeurs de CIO de vos départements pour définir les modalités organisationnelles des PSAD en comités techniques qui seront déployés à la rentrée 2019.

Au sein de nos établissements, nos bassins, la structuration et l'animation des réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) devient d'autant plus indispensable. L'animateur du réseau FOQUALE, nommé par l'IA-DASEN, a la double prérogative d'accompagner en bassin la dynamique de la prévention et de l'intervention autour du décrochage, mais également celle de faciliter le raccrochage : offre de places vacantes, lycée de la nouvelle chance (LNC), service civique combiné à la MLDS, propositions de solutions innovantes, reprise de parcours, autant de solutions qui contribueront à l'obligation de formation inscrite dans la loi « Ecole de la confiance ».

Chaque réseau FOQUALE doit définir les modalités de positionnement de ces reprises de parcours. L'académie mettra à disposition un outil permettant à tous les établissements de visualiser les places vacantes en temps réel et mobilisables selon un protocole départemental inspiré du processus de raccrochage évoqué ci-dessus.

La lutte contre le décrochage est un sujet qui nous concerne tous et qui interroge notre capacité collective à faire réussir chaque jeune. La mobilisation de l'ensemble des acteurs dans une cohérence territoriale et partenariale nous permettra d'atteindre nos objectifs.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement.



Benoit DELAUNAY